

XXXVII^{ème} COUPE DE LA VILLE DE DOURDAN

13 & 14 FEVRIER 2010

SABRE JUNIOR FÉMININ et MASCULIN

RÈGLEMENT

AVERTISSEMENT

Cette année la COUPE DE LA VILLE DE DOURDAN se déroulera sur deux jours :

- SABRE FÉMININ : le samedi 13 février 2010,
- SABRE MASCULIN : le dimanche 14 février 2010

Le règlement est donc organisé en 2 chapitres :

- 1) Sabre Féminin,
- 2) Sabre Masculin.

Les modalités d'accueil et d'hébergement sont précisées à la fin du document.

XXXVII^{ème} COUPE DE LA VILLE DE DOURDAN

13 & 14 FEVRIER 2010

RÈGLEMENT SABRE FÉMININ

§§§

ARTICLE 1 Le Cercle d'Escrime de Dourdan organise, sous le patronage de la Fédération Française d'Escrime, de la Municipalité de Dourdan, de la Ligue de Versailles, du Comité Départemental de l'Essonne et du Conseil Général de l'Essonne, le **samedi 13 Février 2010**, la COUPE DE LA VILLE DE DOURDAN.

ARTICLE 2 Les compétitions sont ouvertes aux Sabreurs Féminins sélectionnés par leur Fédération suivant les quotas définis par la F.I.E.

Les participants aux épreuves devront posséder la licence **F.I.E.**

ETRE ÂGÉS DE MOINS DE VINGT ANS AU 1^{ER} JANVIER 2010.

ARTICLE 3 LIEU ET HORAIRES DES COMPETITIONS.

GYMNASES Nicolas BILLIAULT et Lino VENTURA
Chemin du Champ de Courses à DOURDAN

SABRE FÉMININ	GYMNASES Nicolas Billiault – Lino VENTURA
Vendredi 12 février	
Contrôle des armes (2 armes max.)	de 14 h à 18 h
Samedi 13 février	
Contrôle des armes (2 armes max.)	à partir de 8 h
Appel des tireurs	à partir de 8 h
Réunion des chefs de délégation	8h 45
Scratch	9 h 00
Début des épreuves	9 h 30
Finales à 4	17 h 00

ARTICLE 4 La formule sera conforme aux décisions du congrès de la F.I.E. (1 tour de poule, sélection à l'indice, tableau d'élimination directe sans repêchage).

ARTICLE 5 Les participants devront se présenter en tenue réglementaire, normes F.I.E.

ARTICLE 6 Les licences seront contrôlées et le droit d'engagement de **10 €** doit être acquitté avant le tournoi. Le droit d'engagement sera à régler exclusivement en euros ou en dollars.

ARTICLE 7 Le Directoire Technique tranchera sans appel les cas non prévus au présent règlement et sera composé selon les exigences en vigueur de la F.I.E.

La compétition sera gérée avec le logiciel « **EN GARDE** »

XXXVII^{ème} COUPE DE LA VILLE DE DOURDAN

13 & 14 FEVRIER 2010

RÈGLEMENT SABRE FÉMININ

ARTICLE 8 Le vainqueur se verra attribuer la Coupe de la Ville de Dourdan et des prix seront offerts aux finalistes. Le meilleur des Cadets sera également récompensé par une coupe. Un classement des nations sera effectué à partir des résultats individuels. Dans ce classement, seuls les 4 meilleurs résultats de chaque nation seront pris en compte.

ARTICLE 9 Les engagements devront être effectués selon les règles de la F.I.E., sur le site internet de la F.I.E.

ATTENTION

Les engagements seront clos 8 jours avant le début de la compétition

ARTICLE 10 Contact des organisateurs

Maître PALFI
38, rue d'Étampes
91410 DOURDAN
TEL : 33 (1) 64 59 85 22
FAX : 33 (1) 64 59 34 33
email : georges.palfi@free.fr

Président du Club
Marc TROUDET
rue des Sarmates
91530 SERMAISE
Tel : 33 (1) 64 59 77 36
Mob. : 33 6 31 26 27 51
email : nathalie.troudet@wanadoo.fr

ARTICLE 11

Pour des raisons de sécurité, nous vous rappelons que l'accès aux pistes du **Gymnase Nicolas Billiault** ne sera **autorisé** qu'aux **tireurs** en cours de compétition, aux **arbitres** et pour les tableaux d'éliminations directe, aux **accompagnateurs** munis d'un **badge spécial** qui leur sera remis à l'entrée des pistes lors de chaque match et repris après le match.

XXXVII^{ème} COUPE DE LA VILLE DE DOURDAN

13 & 14 FEVRIER 2010

RÈGLEMENT SABRE FÉMININ

ACCUEIL Le vendredi 12 février de 13 h à 18h au gymnase Nicolas BILLIAULT. Nous vous recommandons de venir faire contrôler les armes dès vendredi pour éviter l'affluence le samedi matin. Le contrôle des armes peut aussi être effectué de 17 h à 21h00 au V.V.F.

Le pot d'accueil offert par la Municipalité de Dourdan, ainsi que les repas des samedi et dimanche soir auront lieu au V.V.F. – Hôtel LE NORMONT – Avenue d'Orléans – 91410 DOURDAN.

REPAS DU SOIR Les repas des samedi soir et dimanche soir auront lieu au V.V.F. (voir adresse ci-dessus). Afin de prévoir les repas, les délégations sont priées de signaler à Mademoiselle Adeline PINTO, par email (adelinepinto@yahoo.fr) ou à Maître PALFI par lettre, fax, email, le plus rapidement possible ou **le 9 février 2010 au plus tard**, le nombre de personnes souhaitant y participer.

Samedi soir 25 €

Dimanche soir 25 €

TEL : 33 (1) 64 59 85 22

FAX : 33 (1) 64 59 34 33

georges.palfi@free.fr

HOTEL V.V.F. Si vous souhaitez nous pouvons effectuer les réservations pour votre équipe à des prix préférentiels au V.V.F. Le Normont

	Chambre Simple avec Petit Déjeuner	Chambre Double avec 2 Petits Déjeuner
Hors Cercle d'Escrime de Dourdan	80 €	97 €
Par le Cercle d'Escrime de Dourdan	74 €	89 €

LISTE DES HOTELS

**	V.V.F. Le Normont	91410 Dourdan	Av d'Etampes	Tel : 33 1 60 81 66 66 Fax : 33 1 64 59 44 78
****	Hôtel Blanche de Castille	91410 Dourdan	Place des Halles	Tel : 33 1 60 81 19 10 Fax : 33 1 60 81 19 11
**	Hôtel Auberge de France	91150 Etampes 17 Km	Route de Corbeil	Tel : 33 825 000 091 Fax : 33 826 020 091
**	Hôtel IBIS	91150 Etampes 17 Km	Rue des Remparts	Tel : 33 1 69 92 16 50 Fax : 33 1 64 94 04 32
**	Hôtel Campanile	91940 Les Ulis 20 Km	5 Av. des Andes	Tel : 33 1 69 28 60 60 Fax : 33 1 69 28 06 35
*	Hôtel Formule 1	91940 Les Ulis 20 Km	rue Rio Solado	Tel : 33 891 705 271 Fax : 33 1 69 29 04 24
*	Première Classe	91940 Les Ulis 20 Km	13 Av Tropiques	Tel : 33 1 69 07 69 96 Fax : 33 1 69 28 01 13

(Des navettes sont assurées au départ de Blanche de Castille et du V.V.F. seulement.)

XXXVII^{ème} COUPE DE LA VILLE DE DOURDAN

13 & 14 FEVRIER 2010

RÈGLEMENT

SABRE MASCULIN

§§§

ARTICLE 1 Le Cercle d'Escrime de Dourdan organise, sous le patronage de la Fédération Française d'Escrime, de la Municipalité, de la Ligue de Versailles, du Comité Départemental de l'Essonne et du Conseil Général de l'Essonne, le **dimanche 14 Février 2010** la COUPE DE LA VILLE DE DOURDAN.

ARTICLE 2 Les compétitions sont ouvertes aux Sabreurs Masculins sélectionnés par leur Fédération suivant le quota définis par la F.I.E.

Les participants aux épreuves devront posséder la licence **F.I.E.**

ETRE ÂGÉS DE MOINS DE VINGT ANS AU 1^{ER} JANVIER 2010.

ARTICLE 3 **LIEU ET HORAIRES DES COMPETITIONS.**

GYMNASES Nicolas BILLIAULT et Lino VENTURA
Chemin du Champ de Courses à DOURDAN

SABRE MASCULIN	GYMNASES Nicolas Billiault – Lino VENTURA
Samedi 13 février	
Contrôle des armes (2 armes max.)	14 h à 18 h
Dimanche 14 février	
Contrôle des armes (2 armes max.)	à partir de 8 h
Appel des tireurs	à partir de 8 h
Réunion des chefs de délégation	8 h 45
Scratch	9h 00
Début des épreuves	9h 30
Finales à 4	17 h 00

ARTICLE 4 La formule sera conforme aux décisions du congrès de la F.I.E. (1 tour de poule, sélection à l'indice, tableau d'élimination directe sans repêchage).

ARTICLE 5 Les participants devront se présenter en tenue réglementaire, normes F.I.E.

ARTICLE 6 Les licences seront contrôlées et le droit d'engagement de **10 €** doit être acquitté avant le tournoi. Le droit d'engagement sera à régler exclusivement en euros ou en dollars.

ARTICLE 7 Le Directoire Technique tranchera sans appel les cas non prévus au présent règlement et sera composé selon les exigences en vigueur de la F.I.E.

La compétition sera gérée avec le logiciel « **EN GARDE** »

XXXVII^{ème} COUPE DE LA VILLE DE DOURDAN

13 & 14 FEVRIER 2010

RÈGLEMENT

SABRE MASCULIN

ARTICLE 8 Le vainqueur se verra attribuer la Coupe de la Ville de Dourdan et des prix seront offerts aux finalistes. Le meilleur des Cadets sera également récompensé par une coupe. Un classement des nations sera effectué à partir des résultats individuels. Dans ce classement, seuls les 4 meilleurs résultats de chaque nation seront pris en compte.

ARTICLE 9 Les engagements devront être effectués selon les règles de la F.I.E., sur le site internet de la F.I.E.

ATTENTION

Les engagements seront clos 8 jours avant le début de la compétition

ARTICLE 10 Contact des organisateurs

Maître d'armes

Georges PALFI

38, rue d'Etampes

91410 DOURDAN

TEL : 33 (1) 64 59 85 22

FAX : 33 (1) 64 59 34 33

email : georges.palfi@free.fr

Président du Club

Marc TROUDET

rue des Sarmates

91530 SERMAISE

Tel : 33 (1) 64 59 77 36

Mob. : 33 6 31 26 27 51

email : nathalie.troudet@wanadoo.fr

ARTICLE 11

Pour des raisons de sécurité, nous vous rappelons que l'accès aux pistes du **Gymnase Nicolas Billiault** ne sera **autorisé** qu'aux **tireurs** en cours de compétition, aux **arbitres** et pour les tableaux d'éliminations directe, aux **accompagnateurs** munis d'un **badge spécial** qui leur sera remis à l'entrée des pistes lors de chaque match et repris après le match.

XXXVII^{ème} COUPE DE LA VILLE DE DOURDAN

13 & 14 FEVRIER 2010

RÈGLEMENT

SABRE MASCULIN

ACCUEIL Le samedi 13 février de 14 h à 18h au gymnase Nicolas BILLIAULT. Nous vous recommandons de venir faire contrôler les armes dès samedi pour éviter l'affluence le dimanche matin. Le contrôle des armes peut aussi être effectué de 14 h à 21h00 au V.V.F.

Le pot d'accueil offert par la Municipalité de Dourdan, ainsi que les repas des samedi et dimanche soir auront lieu au V.V.F. – Hôtel LE NORMONT – Avenue d'Orléans – 91410 DOURDAN.

REPAS DU SOIR Les repas des samedi soir et dimanche soir auront lieu au V.V.F. (voir adresse ci-dessus).

Afin de prévoir les repas, les délégations sont priées de signaler à Mademoiselle Adeline PINTO, par email (adelinepinto@yahoo.fr) ou à Maître PALFI par lettre, fax, email, le plus rapidement possible ou **le 09 février 2010 au plus tard**, le nombre de personnes souhaitant y participer.

Samedi soir 25 €

Dimanche soir 25 €

TEL : 33 (1) 64 59 85 22

FAX : 33 (1) 64 59 34 33 georges.palfi@free.fr

HOTEL V.V.F. Si vous souhaitez nous pouvons effectuer les réservations pour votre équipe à des prix préférentielles au V.V.F. Le Normont

	Chambre Simple avec Petit Déjeuner	Chambre Double avec 2 Petits Déjeuner
Hors Cercle d'Escrime de Dourdan	80 €	97 €
Par le Cercle d'Escrime de Dourdan	74 €	89 €

LISTE DES HOTELS

**	V.V.F. Le Normont	91410 Dourdan	Av d'Etampes	Tel : 33 1 60 81 66 66 Fax : 33 1 64 59 44 78
****	Hôtel Blanche de Castille	91410 Dourdan	Place des Halles	Tel : 33 1 60 81 19 10 Fax : 33 1 60 81 19 11
**	Hôtel Auberge de France	91150 Etampes 17 Km	Route de Corbeil	Tel : 33 825 000 091 Fax : 33 826 020 091
**	Hôtel IBIS	91150 Etampes 17 Km	Rue des Remparts	Tel : 33 1 69 92 16 50 Fax : 33 1 64 94 04 32
**	Hôtel Campanile	91940 Les Ulis 20 Km	5 Av. des Andes	Tel : 33 1 69 28 60 60 Fax : 33 1 69 28 06 35
*	Hôtel Formule 1	91940 Les Ulis 20 Km	rue Rio Solado	Tel : 33 891 705 271 Fax : 33 1 69 29 04 24
*	Première Classe	91940 Les Ulis 20 Km	13 Av Tropiques	Tel : 33 1 69 07 69 96 Fax : 33 1 69 28 01 13

(Des navettes sont assurées au départ de Blanche de Castille et du V.V.F. seulement.)